

ATTESTATION DE FORMATION A L'ACTIVITE PARTICULIERE

conformément à l'Arrêté du 17 février 2025 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs ultralégers motorisés (ULM)

Je soussigné [.....], pilote :

- détenant la qualification d'instructeur de pilote d'ULM sur la classe d'ULM utilisée et ;
- satisfaisant aux conditions d'aptitude à l'exercice de(des) l'activité(s) particulière(s) sur la classe d'ULM utilisée prévues aux paragraphes 7.2.3.2 et 7.2.2 ;

reconnait que Monsieur, Madame [.....] habitant [.....]

a satisfait aux objectifs de la formation à(ux) l'(l')activité(s) particulière(s) (rayer les mentions inutiles) :

- | | |
|---|--|
| ☐ Remorquage planeur (REP) | ☐ Prise de vue aérienne (PVA) |
| ☐ Remorquage externe (REM) | ☐ Equipement spécial (MAN) |
| ☐ Activité de largage, substances ou charges (LAR) | ☐ Voltige et Vols à sensation (VOG) |
| ☐ Parachutage (PAR) | ☐ Vol à basse hauteur (BAH) |

conformément à l'Arrêté du 17 février 2025 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs ultralégers motorisés (ULM).

Je déclare que :	Abordé au sol	Abordé en vol
1. La formation initiale à la pratique d'une activité particulière a porté sur les procédures, plus particulièrement la formation qui donne lieu à la délivrance de la présente autorisation, a comporté :		
2. La formation initiale à la pratique d'une activité particulière a porté sur les limitations d'emploi, plus particulièrement la formation qui donne lieu à la délivrance de la présente autorisation, a comporté :		

3. La formation initiale à la pratique d'une activité particulière a porté sur les performances et équipements spécifiques à l'activité, plus particulièrement la formation qui donne lieu à la délivrance de la présente autorisation, a comporté :		
La formation a fait l'objet d'un test permettant de valider l'atteinte des objectifs. Le test s'est déroulé de la manière suivante :		

Cette attestation est valable uniquement pour la pratique de(s) activité(s) particulière(s) précédemment listée(s) sur les ULM de (rayer les mentions inutiles) :

- ☐ Classe 1 (paramoteur)
- ☐ Classe 2 (pendulaire)
- ☐ Classe 3 (multiaxe)
- ☐ Classe 4 (autogire)
- ☐ Classe 5 (aérostat ultra-léger)
- ☐ Classe 6 (hélicoptère ultra-léger)

Je déclare que cette formation (ux) (l')activité(s) particulière(s) a été réalisée conformément à l'Arrêté du 17 février 2025 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs ultralégers motorisés (ULM).

A [.....], le [.....].

Signature du formateur